



Assemblée Générale ordinaire de la LFH du 19 juin 2021 Procès-verbal

La réunion de l'Assemblée Générale ordinaire de la Ligue Francophone de Hockey (LFH) débute à 9h30, sous la présidence d'Yves HENET, Président.

Dans le respect des mesures sanitaires en vigueur, la Ligue est heureuse de pouvoir organiser cette Assemblée générale « en présentiel » dans les auditoriums de l'Université Libre de Bruxelles, chaleureusement remerciée pour son accueil.

1. Vérification des pouvoirs

Sont aujourd'hui présents ou valablement représentés : 36 clubs sur 49 présents ou représentés. Les clubs ayant un droit de vote représentent 138 voix. L'AG peut donc valablement délibérer.

Administrateurs :

Yves HENET (Président) – Marie BRASSEUR – Raphaël COLIN –
Nicolas DASSONVILLE – Géry DOHMEN – Alexandra JASPAR (Vice-Présidente) –
Michel MINET (Trésorier) – Nancy PAUWELS – Patrick VAN DEN BERGHE

Directeur général : Dominique COULON

Clubs :

Amicale Anderlecht – Andenne – Anhee – Argos – Ascalon –
Bayard – Daring – Embourg – Hannut – Huy – Ixelles – Jaguar
Perwez – La Louvière – Langeveld – LARA – Léopold –
Louvain-la-Neuve – Luxembourg – Lynx – Namur – Old Club –
Ombrage – Orée – Parc – Péruwelz – Pingouin – Primerose –
Racing – Rasante – RIX – Uccle Sport – Verviers – Waterloo
Ducks – Wellington – White Star – Wolvendael.



2. Procès-verbal de l'Assemblée générale extraordinaire du 23 mars 2021

Nous n'avons pas reçu de commentaires particuliers par rapport au procès-verbal de l'Assemblée générale extraordinaire du 23 mars 2021. Celui-ci est approuvé à l'unanimité.

3. Allocution de bienvenue

Yves HENET, Président de la LFH, souhaite la bienvenue aux membres et clubs présents.

Il félicite en particulier les dirigeants des clubs d'Andenne et de Anhée qui participent pour la première fois à une Assemblée générale de la LFH, en tant que respectivement 48^e et 49^e clubs membres !

Lors de son intervention, le Président met l'accent sur différents points et bien évidemment, en premier lieu, l'impact et la gestion de cette crise sanitaire majeure que nous connaissons depuis le mois de mars 2020 et qui, après une accalmie au début de la saison 2020/2021, a repris de plus belle depuis la fin du mois d'octobre 2020 avec tous les championnats qui ont dû être définitivement interrompus, à l'exception de la Division d'Honneur Dames et Messieurs.

L'ensemble des dirigeants et des membres du staff de la Ligue sont particulièrement conscients de la situation particulièrement délicate que le monde sportif vit actuellement. Des efforts importants ont été menés ces derniers mois pour tenter de soutenir au maximum les clubs et leurs membres en vue de sortir de la crise.

Dans ce contexte délicat, il n'est pas étonnant que certaines tensions se sont manifestées, en particulier concernant l'organisation des championnats de la Belgian League (ce point sera par ailleurs débattu lors de l'Assemblée générale de l'ARBH).

Le Président insiste sur le fait qu'aujourd'hui, il est important que nous nous rassemblions autour d'un intérêt collectif (la reprise la plus rapide possible de notre sport), plutôt que se focaliser sur certains intérêts trop individuels.

L'Assemblée générale de ce jour est importante à plus d'un titre, notamment le renouvellement du mandat de Président pour lequel Yves HENET se présente une nouvelle fois ainsi que le renouvellement partiel des membres de l'Organe d'administration.



4. Elections Organe d'administration

Avant de passer aux élections proprement dites, le Président souhaite tout d'abord vivement remercier Alexandra Jaspar et Elizabeth Achten dont le mandat venait à échéance et qui ont décidé de ne pas se représenter.

Alexandra termine son 2^e mandat d'administratrice et Elize, quant à elle, s'est consacrée à la LFH pendant ces 4 dernières années. Grand merci à elles pour leur apport dans les débats et dans le suivi des différents projets !

Pour les élections de ce jour, la Ligue a reçu :

- Une candidature pour le poste de Président, celle de Yves HENET
- 11 candidatures pour 5 postes vacants.

Les candidats administrateurs doivent obtenir 50% des voix pour pouvoir entrer en ligne de compte et sont classés en fonction du nombre de voix qu'ils récoltent. Statutairement, l'Organe d'administration doit être composé d'au moins 25% d'administrateurs du genre le moins représenté.

Les différents candidats se présentent brièvement à l'Assemblée et détaillent les raisons principales qui les ont incités à se présenter à cette élection.

Après dépouillement, sont élus pour une durée de 4 ans (échéance du mandat en juin 2025) :

- **Yves HENET, en sa qualité d'Administrateur et de Président avec 100% des voix**
- **Marie BRASSEUR, en tant qu'Administratrice avec 78,15% des voix**
- **Thomas VAN den BALCK, en tant qu'Administrateur avec 63,87% des voix**
- **Anouk RAES, en tant qu'Administratrice avec 54,62% des voix**
- **Nancy PAUWELS, en tant qu'Administratrice avec 50,42% des voix.**

Il reste donc un mandat vacant et les autres candidats ne sont pas élus, mais sont vivement remerciés pour leur engagement.

Le mandat des autres administrateurs, à savoir :

- Raphaël COLIN
- Nicolas DASSONVILLE
- Géry DOHMEN
- Michel MINET
- Patrick VAN DEN BERGHE

se poursuit jusqu'à son échéance en juin 2023.



5. Modifications Statuts & Règlement d'ordre intérieur

Plusieurs modifications statutaires et au règlement d'ordre intérieur sont soumises au vote des clubs. Elles ont été transmises préalablement à cette Assemblée générale, accompagnées de leur ratio legis.

Aucun amendement ou contre-proposition ne nous est parvenu entre-temps.

Ces propositions peuvent se résumer comme suit :

Concernant *les Statuts* :

- **Art.18** : maximum 1 administrateur par club au sein de l'OA

Concernant *le Règlement d'ordre intérieur* :

- **Art.4.2.** : précision quant à la compétence des comités juridictionnels
- **Art.6** : catégories de membres (ajout des membres récréatifs et des membres parahockey)
- **Art.8.2.** : problématique de la "black list" (essentiellement au niveau procédure)
- **Art.20** : frais d'instance déterminés par les Comités compétents
- **Art.22** : nouvelles formes possibles de sanctions (huis clos, interdiction d'assister à une ou plusieurs rencontres)
- **Art.28** : publication "anonymisée" des décisions judiciaires (dossiers complets archivés pendant 10 ans au bureau – pratique existante)
- **Art.29** : conciliation avec l'OA avant de porter un litige devant les Cours et Tribunaux, et ce après épuisement de toutes les voies de recours internes existantes
- **Code de discipline** : les sanctions plus élevées en cas d'infractions à l'égard des arbitres s'appliqueront à l'ensemble des officiels
- **Art. 48** : précision par rapport à la notion de coup simple (inclure la bousculade parmi les coups simples)
- **Art.58** : ajout d'une infraction-type et d'une sanction en cas de dégradation du matériel

Après dépouillement des bulletins de vote avec le système de vote « Election Runner », toutes les modifications proposées sont approuvées avec les résultats suivants :

- Modification des statuts : 92% des voix



- Règlement d'ordre intérieur
 - Art.4.2. : 100%
 - Art.6 : 96%
 - Art.8.2. : 100%
 - Art.20 : 96%
 - Art.22 : 100%
 - Art.28 : 100%
 - Art.29 : 97%
 - Code disciplinaire : 97%
 - Art. 48 : 87%
 - Art.58 : 100%

Par ailleurs, les barèmes d'inscription pour la saison 2021/2022 restent inchangés par rapport à la saison 2020/2021 :

- Joueur Senior : 69,10€
- U14/U16/U19 : 43,00€
- U7-U12 : 30,80€
- Jeune évoluant en senior : 26,10€
- Membres non-joueurs : 11,90€.

6. Rapport d'activité et Projets pour la saison 2021/2022

Dominique COULON, Directeur général de la LFH, présente ensuite le rapport d'activité de la Ligue pour la saison 2020/2021.

6.1. Eléments statistiques

Au 15 juin 2021, la LFH comptait 49 clubs et 26.119 membres, soit 2 nouveaux clubs par rapport à la saison dernière et un quasi statu-quo au niveau des membres.

Andenne et Anhée ont donc rejoint la Ligue dans le courant de la saison 2020/2021 et le club du Maca de Wavre, bien que toujours membre n'a plus d'activité pour l'instant.

Par ailleurs, des contacts sont en cours avec des communes comme Grez-Doiceau, Neupré ou Malmédy qui pourraient rejoindre la Ligue à terme.



6.2. Gestion de crise

La saison 2020/2021 a, encore plus que la précédente, été marquée durablement par la crise du COVID 19 qui a impacté les clubs, les joueurs et les compétitions dès la fin du mois d'octobre 2020.

Et comme lors de la première vague au printemps 2020, l'activité a été rythmée par la gestion de crise, la prise de mesures d'urgence et de sauvetage du monde sportif, par la distanciation et par l'absence de toute activité « normale » au sein de nos clubs.

La Ligue n'est cependant pas restée les bras croisés et a mis tout en œuvre pour soutenir les clubs au maximum, en particulier via de multiples contacts avec les stakeholders principaux, permettant ainsi de dégager des montants substantiels en vue de pouvoir passer le cap de cette crise.

6.3. Projet 2021/2022

Par ailleurs, durant cette période particulière, la LFH a mis l'accent sur une série de projets pouvant soutenir les clubs ou maintenir une certaine activité, différente de l'activité sportive habituelle (formations à distance, digitalisation d'une série de formations, réflexions sur des projets post-crise...).

Dans ce cadre, les différents collaborateurs de la LFH présentent les projets principaux pour les prochains mois :

- Développement

Concernant le Projet Développement, 3 projets principaux à mentionner :

- a. La poursuite du **maillage en Wallonie** en créant quelques nouveaux clubs ayant un ancrage local solide et permettant d'assurer la pérennité de ces nouvelles structures
- b. Le projet **Hockey 2 School** permettant la pratique du hockey dans le monde scolaire sous deux angles d'attaque : collaboration avec les clubs en développement en attirant de nouveaux jeunes par le biais de la pratique scolaire, mais aussi en amont la formation des futurs professeurs d'éducation physique au niveau universitaire ou dans les hautes écoles
- c. La croissance du hockey féminin au moyen d'un projet ambitieux « **Girl Power** » visant à susciter l'intérêt des filles pour la pratique du hockey et à maintenir cet intérêt tout au long de leur parcours sportif.



- Hockey Academy

Au niveau de la Hockey Academy, également trois projets à mettre en évidence :

- a. **La digitalisation de plusieurs programmes de la Coach Academy**, en développant la plateforme Moodle, ceci afin de faciliter le suivi des cours pour les futurs encadrants
- b. **La mise en œuvre concrète du programme de l'Umpire Academy** (stoppée en 2021 par la crise sanitaire) visant à mieux coordonner et former les arbitres au niveau des clubs
- c. Et enfin **une refonte des Labels de la Hockey Academy** visant à soutenir les clubs qui font des efforts particuliers de formation pour leurs encadrants sportifs, leurs arbitres club ou leurs dirigeants.

7. Varia

Le Directeur général de la LFH fait un point global de la situation concernant les projets de stades de hockey, tant à Wavre (stade régional et centre d'excellence) qu'à Uccle (projet de stade national).

Tous les points ayant été abordés, le Président clôt les débats à 10h45 et remercie les membres pour leur présence.

Yves HENET
Président

Dominique COULON
Directeur général